

DATES À RETENIR

JUILLET

13 - Fête nationale : repas, retraite aux flambeaux, feu d'artifice et bal (place des Acacias et stade)

SEPTEMBRE

03 - Fête des associations
14 - Assemblée Générale Funsrap (Glycines)
17 - Trail des Pins Amicale des Pompiers Brette-Parigné
18 - Randonnée gastronomique Brette Animation
23 - Assemblée Générale de l'APE (Glycines)
24 - Concours de boules (boulodrome)

OCTOBRE

07 - Concours de belote Générations Mouvement (salle polyvalente)
15 - Spectacle (avec le groupe ESpayrance) Brette Animation (salle polyvalente)
21 - Assemblée Générale Brette Sportif (Glycines)
28 - Remise des licences Brette Sportif (Glycines)

NOVEMBRE

01 - Loto ASB (salle polyvalente)
04 - Réunion publique Brette Animation (Glycines)
05 - Assemblée Générale Pétanque (Glycines)
11 - Repas des anciens (Glycines)
12 - Loto Brette Sportif (salle polyvalente)
18 - Repas d'automne Générations Mouvement (salle polyvalente)
20 - Coffre à jouets APE (salle polyvalente)
26 - Assemblée Générale AFN (Glycines)

DÉCEMBRE

03 - Concours pièces montées en chocolat (salle polyvalente)
04 - Marché de Noël en semi-nocturne Brette Animation
10 - Soirée du vélo Brette Sportif (salle polyvalente)
15 - Spectacle de Noël APE (salle polyvalente)
17 - Assemblée Générale Générations Mouvement (scène)

PISCINE MUNICIPALE

La piscine municipale ouvrira ses portes le 02 juillet jusqu'au dimanche 28 août 2022 inclus. Le lundi reste le jour de fermeture hebdomadaire.

Les horaires sont les suivants : du mardi au vendredi de 14h à 19h45, le samedi et le dimanche de 14h à 20h. Le droit d'entrée est à 2,60 € pour les adultes et à 1,30 € pour les enfants de moins de 16 ans. La sécurité est assurée par un surveillant de baignade qui ne peut dispenser de cours de natation.

Rappelons que le règlement intérieur de la piscine doit être scrupuleusement respecté sous peine de sanction voire d'exclusion. L'utilisation de la piscine en dehors des horaires d'ouverture réglementaire est dangereuse, interdite et entraînera des poursuites.

SOLUTION DES JEUX DU BULLETIN

Sudoku

7	2	9	1	4	8	5	6	3
5	4	3	6	2	9	1	7	8
6	1	8	7	5	3	4	2	9
9	7	2	4	8	1	3	5	6
3	5	4	2	9	6	7	8	1
1	8	6	5	3	7	2	9	4
2	6	5	8	1	4	9	3	7
4	3	7	9	6	2	8	2	5
8	9	1	3	7	5	6	4	2

Rébus : Qui - Voeu - Hêtre - Eau - Nos - Raie - Doigt - C - Dé - Te - P - Yé. (Qui veut être honoré doit ses dettes payer)

Jeu des 7 erreurs : manque une feuille d'algue à gauche et une à droite ; manque un sourcil au gros poisson qui produit moins de bulles ; manque le corail jaune ; manque des arêtes sur la nageoire caudale du gros poisson ; la nageoire du petit poisson rouge et jaune est plus grande.

Puzzle : il s'agissait de l'église de Brette-les-Pins sous la neige (photo prise par H. Déniel en janvier 2009)

FÊTE DES ASSOCIATIONS

Le 3 septembre aura lieu le forum des associations au cours duquel les associations locales présenteront leurs activités et enregistreront les adhésions de leurs membres. Vers 16h30 se déroulera le challenge interassociatif, Bigbadaboom remettra en jeu son titre de 2021.

SENTINELLES DE LA FORÊT

Le Conseil Départemental de la Sarthe et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ont mis en place un outil de communication et de mobilisation citoyenne, « *Les sentinelles de la forêt* », afin de prévenir et de lutter contre les feux dans nos espaces naturels. Ce dispositif a pour objectif de sensibiliser la population au risque de feu de forêt et d'inciter à donner l'alerte en cas de début d'incendie. Quatorze panneaux « *Sentinelles de la forêt* » et « *Attention au feu* » vont être installés en entrée de massif et en bord de route. Deux associations (l'amicale des sapeurs-pompiers Brette-Parigné et la société de chasse) ont signé une charte leur expliquant quand et comment donner l'alerte aux sapeurs-pompiers ou à la gendarmerie. Tout acteur local peut se porter volontaire pour devenir Sentinelle et doit, pour ce faire, s'adresser à la Mairie. La signature de la convention entre la commune, le SDIS et le Département ainsi que la présentation du dispositif départemental de lutte contre les incendies 2022 ont eu lieu à Brette, le 29 juin, sur le site et près du Lycée André Provots, en présence de nombreux élus.

Brette Info

NUMÉRO 29 . JUILLET 2022

www.brettelespins.fr



TRAVAUX

Début mai ont débuté les travaux de la cuisine du restaurant scolaire qui, normalement, dureront jusqu'en décembre 2022. Cet agrandissement est rendu nécessaire pour optimiser et sécuriser l'espace de travail pour les agents, pour mieux organiser les espaces de stockage et pour répondre au mieux aux réglementations en vigueur. Pendant la durée des travaux, les enfants de CM1 et CM2 prennent leur repas au Lycée André Provots s'habituant ainsi au self-service qu'ils connaîtront au collège. Pour tous les autres, les repas sont fournis en liaison froide par la société Prestalims (Renaud traiteur), remontés en température et servis par le personnel communal. Merci à eux pour leur adaptabilité et leur sens du service public pendant toute cette période.

Au cours de l'été, d'autres travaux seront effectués :
- le réaménagement de l'accueil de La Poste et de la Mairie afin de donner aux agents un espace de travail plus fonctionnel ;
- la rénovation extérieure des vestiaires et de la salle de convivialité de l'ASB, travaux qui seront assurés par des bénévoles du club.

Plus tard à l'automne, des travaux de mise aux normes PMR des sanitaires de la salle polyvalente et d'enfouissement des réseaux rues de la Pie, des Bouleaux et des Cèpes sont programmés.

SÉCURISATION ROUTIÈRE

Dans le but de sécuriser la sortie d'agglomération et l'entrée du chemin forestier au carrefour de la Baderie, les limites de l'agglomération ont été modifiées (rue de la Forêt, entrée/sortie d'agglomération direction Saint-Mars-d'Outillé). Ainsi, tout un tronçon passe donc, de fait, à 50 km/h. Des contrôles de vitesse seront opérés par les gendarmes dans les semaines qui viennent.



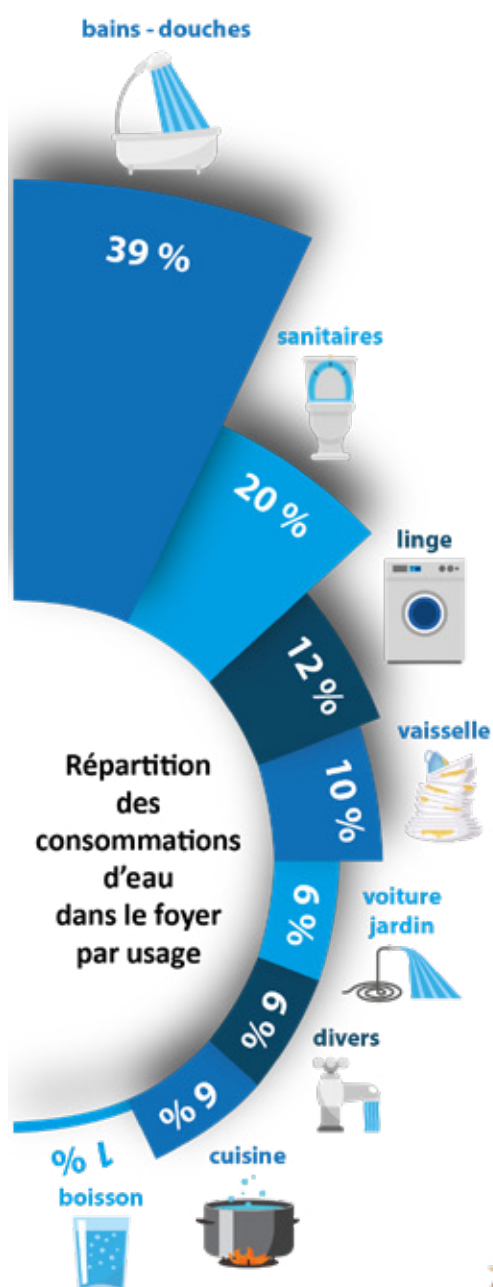
Rappelons que la vitesse est réglementée à 50 km/h en agglomération et que certaines zones (en particulier aux abords des lotissements) sont limitées à 30 km/h.

UNE AIDE PRÉCIEUSE POUR L'ENTRETIEN DE NOS ESPACES VERTS

L'éco-pâturage a démarré à Brette-les-Pins le 3 mai avec l'arrivée de quatre « chèvres des fossés » (2 femelles et 2 petits mâles). Malheureusement l'un des chevreaux n'a pas survécu et sera bientôt remplacé. De ce fait, le concours de noms a pris un peu de retard mais nous avons déjà reçu quantité de jolis prénoms pour lesquels le choix sera difficile.

Les animaux seront régulièrement déplacés sur les parcelles communales enherbées assurant ainsi la tonte. Cette herbe leur suffit et nous rappelons qu'il ne faut pas les nourrir (à fortiori avec du pain) ce qui les rend malades (leur système digestif est fragile et elles peuvent s'intoxiquer ou s'étouffer avec des aliments qui ne constituent pas leur régime alimentaire). Merci pour elles ! Une petite poignée d'herbe leur suffira comme petite gâterie !



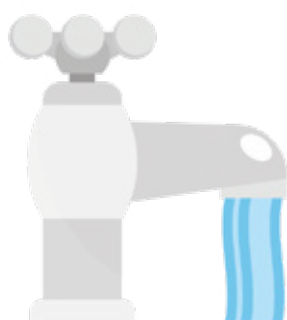


COMMENT RÉDUIRE VOTRE CONSOMMATION D'EAU ?



DANS LA SALLE DE BAINS

- Prenez une courte douche plutôt qu'un bain
- Utilisez des shampoings et savons solides
- Fermez le robinet lors du brossage de dents
- Ne faites la lessive que si le bac à linge est plein
- Diminuez le volume d'eau utilisé par les toilettes en plaçant une brique dans le réservoir d'eau
- Optez pour des toilettes sèches



DANS LA CUISINE

- Lavez les fruits, légumes et la vaisselle dans une bassine
- Placez une carafe d'eau au frigo
- Favorisez le lave-vaisselle et ne pré-rincez pas la vaisselle
- Faites cuire vos légumes à la vapeur
- Récupérez l'eau de cuisson pour le jardin

DANS LA MAISON, À L'EXTÉRIEUR

- Équipez vos robinets/douches d'économiseurs d'eau
- Colmatez les fuites
- Optez pour la piscine municipale
- Collectez l'eau de pluie pour arroser le jardin
- Utilisez du paillis pour retenir l'humidité
- Lavez à sec ou avec peu d'eau



ET NOS ANIMAUX ?

ATTENTION, CA FUIT !

Vache : 120 L/jour - 44 m³/an
 Veau : 9 L/jour - 3 m³/an
 Chien : 1 L/jour - 0,36 m³/an
 Poule : 300 mL/jour - 0,1 m³/an
 Chat : 150 mL/jour - 0,05 m³/an



Robinet goutte à goutte
 6 litres par heure
 50 m³ à l'année
 52,50 € TTC



Robinet filet d'eau
 11 à 30 litres par heure
 100 à 250 m³ à l'année
 105 à 262,50 € TTC



Chasse d'eau qui fuit
 16 à 60 litres par heure
 140 à 500 m³ à l'année
 147 à 525 € TTC

chiffres issus de données nationales

Selon l'article 99-3 du Règlement sanitaire départemental portant sur la propreté des voies et des espaces publics, « le lavage des voitures est interdit sur la voie publique, les voies privées ouvertes à la circulation publique, les berges, ports et quais ainsi que dans les parcs et jardins publics ». Les eaux savonneuses polluent l'environnement et des résidus d'hydrocarbures

peuvent être déversés. Si vous nettoyez votre voiture dans un des endroits cités dans l'article 99-3 énoncé plus haut, vous encourez une amende de 450 € voire une peine d'emprisonnement de deux ans accompagnée d'une amende de 75 000 € si la pollution engendrée est avérée. Le lavage en stations soumises à réglementation stricte avec recyclage des eaux usées est fortement recommandé.

VOUS SOUHAITEZ AMÉLIORER VOS PRATIQUES NUMÉRIQUES ?

Faire des appels visio, utiliser le GPS de votre téléphone, avoir un contrôle parental sur les téléphones de vos enfants, reconnaître les arnaques sur internet, protéger vos données personnelles, découvrir l'impression 3D, maîtriser les achats en ligne, maîtriser les réseaux sociaux, etc... David ESSO ELOKAN, conseiller numérique, mis à la disposition de la Communauté de Communes du Sud Est Manceau par le Département de la Sarthe, peut vous aider gratuitement à améliorer votre maîtrise des outils et des services numériques. Il vous accueille, vous conseille et vous forme chaque lundi en Mairie de 9h à 12h. Prenez votre rendez-vous avec David, seul(e) ou à plusieurs, pour des conseils ciblés et personnalisés, qui correspondront à vos besoins, lors de ses permanences du lundi, au 02.72.88.00.80 ou à l'adresse suivante : numerique@sudestmanceau.com.

